

Un municipal PS veveysan au cœur d'un audit de l'État

Suspecté de conflits d'intérêts, Lionel Girardin lâchera la présidence de la Fondation Apollo

Le municipal socialiste de Vevey Lionel Girardin est-il mêlé à un grave conflit d'intérêts? C'est en tout cas ce qui est suspecté. En cause: la fondation d'utilité publique Apollo exonérée d'impôts. En principe, ce type de fondation n'a pas le droit de donner du travail aux membres du conseil de fondation ou à leurs proches.

Mais voilà, Lionel Girardin est non seulement président de cette fondation. Mais il est aussi payé indirectement par cette dernière au travers de sa société privée. Tout comme sa femme qui gère les ressources humaines de la fondation. Son frère, lui, s'occupe de l'informatique pour Apollo.

Point fort, page 3

Déclaration L'élue mettra un terme à la plupart de ses activités annexes

Défense «J'ai agi au plus proche de ma conscience», dit le municipal

Ce n'est pas tout. Des locaux loués à Aigle par la fondation appartiennent en fait à une fondation présidée par le père de Lionel Girardin. Dernier point noir: des locaux dont le bail est au nom de la Ville de Vevey sont en réalité occupés par la société privée du municipal. Ce «mélange des genres» est arrivé aux

oreilles du Canton, le plus gros bailleur de fonds d'Apollo (800 000 fr. en 2016), qui s'apprête donc à lancer un audit du Contrôle cantonal des finances. «J'attends cet audit avec sérénité et l'aurais de toute façon demandé au vu des questionnements ambiants», réagit Lionel Girardin.

Enquête

Le mélange des genres du municipal Girardin

L'élus PS de Vevey préside la Fondation Apollo. Comme son épouse et son frère, il est aussi rémunéré par cette dernière au travers de sa société privée. L'État lance un audit

Stéphanie Arboit

Lionel Girardin, entré à la Municipalité de Vevey fin 2007 à la faveur d'une complémentarité, n'avait pas rempilé en 2011. Il s'est représenté en 2016, arguant qu'étant devenu indépendant, il avait «davantage de temps pour la politique».

Le problème, c'est que son activité professionnelle s'exerce notamment pour la Fondation Apollo, qui s'attache - grâce à l'argent public - à loger les plus démunis. Or le municipal socialiste préside justement cette Fondation depuis 2011. Ce «mélange des genres» est arrivé aux oreilles du Canton, le plus gros bailleur de fonds d'Apollo (800 000 fr. en 2016), qui s'apprête donc à lancer un audit du Contrôle cantonal des finances.

Une réunion extraordinaire du conseil de fondation d'Apollo se tiendra par ailleurs ce mardi.

Le président, son épouse et son frère: tous rémunérés

Fin 2014, changement dans les statuts de la Fondation Apollo: les membres du conseil doivent exercer bénévolement. Lionel Girardin, qui estimait donner beaucoup de temps à l'institution, a tenté de se faire employer. C'est finalement avec sa société, Operation Project, qu'un contrat est passé fin 2014.

Problème, une interdiction existe pour une Fondation comme Apollo, d'intérêt public et exonérée d'impôts depuis début 2016: ni les membres du conseil ni leurs proches ne peuvent être salariés par la Fondation.

Or, via sa société Operation Project, non seulement Lionel Girardin épaula la directrice d'Apollo, mais de plus son épouse s'occupe des ressources humaines. «Comme président, je ne suis pas rémunéré, se défend Lionel Girardin, et il m'arrive de ne pas noter des heures qui devraient être payées. Au départ, nous avions 2,1 équivalents plein-temps pour démarrer. J'ai pris mon bâton de pèlerin pour trouver de l'argent et créer la structure de zéro. Sans mes compétences de gestion financière et les outils que j'ai mis en place, la Fondation fonctionnerait moins bien. Il fallait accompagner la responsable, Rachèle Féret, qui est devenue directrice.»

De manière générale, l'autorité fiscale rappelle les règles en vigueur: «La rémunération de membres ou de proches du Conseil est en conflit avec le principe cardinal du bénévolat, auquel il ne peut être dérogé qu'en présence de circonstances exceptionnelles. Un règlement (à approuver par l'autorité fiscale) doit alors préciser de manière détaillée les modalités liées au versement d'éventuelles indemnités.»

Pourquoi n'avoir pas procédé ainsi ou simplement avoir démissionné du poste de président pour se consacrer uniquement à l'acti-



Conflit d'intérêts
Le Canton, le plus gros bailleur de fonds d'Apollo, s'apprête à lancer un audit du Contrôle cantonal des finances. VANESSA CARDOSO

«J'attends cet audit avec sérénité et l'aurais de toute façon demandé au vu des questionnements ambiants»



Lionel Girardin
Municipal socialiste à Vevey

tivité rémunérée avec son épouse? Lionel Girardin: «J'ai agi au plus proche de ma conscience et n'ai pas eu l'impression de faire quelque chose d'erroné. Je n'ai pas décidé seul: nous avons fait des choix à plusieurs, dans le but de rendre service.» «Une fondation exonérée fiscalement bénéficie d'un privilège, lequel s'accompagne d'obligations strictes. Elle ne peut pas agir de la même manière qu'une entité dont le capital ne serait pas sorti du circuit de l'impôt», souligne un avocat spécialiste des Fondations.

Ce n'est pas tout. Le frère de Lionel Girardin s'occupe de l'in-

formatique pour Apollo. «Dès le départ, il a fait la meilleure offre. Je ne gère rien avec lui», argue Lionel Girardin.

Montants et conflit d'intérêts?

À Apollo, une directrice, une secrétaire, une assistante administrative, une comptable, ainsi que Madame et Monsieur Girardin gèrent 6 travailleurs sociaux et 150 baux pour 900 personnes aidées.

Quels montants ont été versés à la famille Girardin? Impossible d'obtenir le détail. Le PS veveysan estime que les tarifs «sont consultables et transparents»: 130 fr. par heure. «Il n'y a eu ni enrichisse-

ment personnel ni emploi fictif», ajoute Lionel Girardin. Ni lui ni son épouse ne sont directement salariés par la Fondation, mais indirectement, via sa société Operation Project. Une zone grise qui ne résout pas le problème: «Il y a probablement un réel conflit d'intérêts, estime un avocat spécialisé. Même si cette fondation fonctionne avec de l'argent public, la provenance des fonds ne change rien: tout membre du Conseil a l'obligation de protéger par-dessus tout les intérêts de sa Fondation. Comme associé d'une société, le but est en principe de maximiser les profits de cette en-

tité. Il y a donc une tension si une même personne est à la fois membre du Conseil et à la tête de l'entreprise qui fournit des services à cette fondation.»

Sur cette tension, les employés craignent de s'exprimer, d'autant qu'un licenciement vient récemment d'avoir lieu. L'audit du Canton apportera ses réponses. «J'attends cet audit avec sérénité et l'aurais de toute façon demandé au vu des questionnements ambiants. Il montrera si nos choix sont cohérents ou pas», dit Lionel Girardin. Qui a néanmoins décidé de démissionner de son poste de président (*lire ci-dessous*).

Locaux loués auprès du père

Créée à Vevey, la Fondation Apollo a essaimé sur la Riviera, à Yverdon, et bientôt dans l'Ouest lausannois. Elle a ouvert une permanence à Aigle en mars 2015. Dans la salle gérée par la Fondation Carestia, présidée par Daniel Girardin, ex-municipal et père de Lionel Girardin. «Que va-t-on me reprocher? Que c'est mon père, alors municipal, qui a octroyé 15 000 fr. à Apollo? s'agace Lionel Girardin. Avec une si petite somme, nous ne savions comment fonctionner. J'ai même pensé fermer cette permanence, car les fonds sont Aiglons alors que les bénéficiaires viennent d'ailleurs. La directrice a préféré la maintenir, moins souvent. Nous avons loué cette salle 2600 fr. en 2016 et 2400 fr. en 2017», environ 200 fr. par mois.

Le coworking

Apollo a emménagé en mai 2015 à la rue de Lausanne 17, à Vevey, dans des locaux trop grands. Elle a donc dans un premier temps sous-loué une partie de l'espace pour du coworking (bureaux partagés). Elle a aussi établi du coworking à une autre adresse (*lire ci-dessous*). Une pratique compatible avec les buts de la fondation? «La sous-location dans ses propres locaux peut être admise, pour autant qu'elle réinvestisse l'argent gagné dans le but que poursuit la Fondation, explique un avocat spécialisé. En revanche, prendre des locaux ailleurs pour les sous-louer n'est clairement plus dans le but de cette fondation.»

Le Conseil a décidé de se séparer de ces baux de sous-location dès l'été 2016. Ils ont été transmis à Operation Project, la société de Lionel Girardin. Ce dernier facture des prestations (mise à disposition de l'espace, mais aussi du mobilier, imprimante, etc.), alors que le mobilier a été acquis par Apollo grâce à des dons. «Je repaie le loyer à Apollo augmenté de ce remboursement, et espère au final payer intégralement le matériel», explique Lionel Girardin.

Au dernier Conseil communal de Montreux, le président de l'UDC Montreux-Veytaux, Tal Luder, a interpellé sur le coworking et sur Lionel Girardin. Si bien que le PS veveysan a envoyé une «note à la presse» pour faire taire les rumeurs. En vain.

Le président démissionne

● Lionel Girardin, actuellement en arrêt maladie, a décidé de démissionner de son poste de président de la Fondation Apollo. «Immédiatement ou à la fin de l'audit du Contrôle cantonal des finances, nous déciderons avec le conseil de fondation», précise-t-il. L'élus annonce aussi à «24 heures» qu'il met un terme «à la plupart de ses activités annexes pour se concentrer sur sa fonction de municipal. Les contrats passés avec ses sous-locataires, au sein de sa société Operation Project, ne seront pas rompus pour autant: «Je transmettrai cette activité progressivement, en me laissant le temps nécessaire, jusqu'à la fin de l'année.»

Cette démission est-elle en lien avec sa double casquette à Apollo? Il invoque l'épuisement:

«En plus d'un virus, mon médecin m'a diagnostiqué un surmenage et m'a dès lors forcé à prendre un arrêt de travail. Ces quelques jours m'ont permis de me rendre compte que ma santé, ma famille et ma ville priment sur tout le reste.»

Le municipal dit effectuer 70 heures par semaine entre son 60% d'élus et ses activités professionnelles. «L'année dernière, je n'ai pris que deux semaines de vacances.» Le climat politique général à Vevey est aussi pointé du doigt, sans compter les révélations de ce jour: «Je regrette d'avoir rendu service, à la bonne franquette, puisque aujourd'hui j'en paie le prix à triple titre - en étant attaqué sur les réseaux sociaux, en perdant de l'argent et en devant me justifier.»

Bail au nom de la Ville

● Des locaux loués par la Ville se sont retrouvés vides au 1er avril 2015, avec un bail courant jusqu'au 30 septembre 2019. Depuis septembre 2016, ils sont occupés par Operation Project, la société de Lionel Girardin. Problème, depuis tout ce temps, aucun transfert de bail n'a été établi: le bail des locaux est toujours au nom de Vevey.

Dans un premier temps, Lionel Girardin a refusé de payer plus de 15 000 fr. de garantie de loyer. Puis, «oui, nous avons traîné, concède Gilles Altermath, chef du Service des gérances. Mais c'est en voie de régularisation. Lionel Girardin nous a rendu service: il a payé les loyers pour ces locaux. Il n'a pas fait ça tout seul: la Municipalité

était au courant et rien n'a été fait en cachette.»

Avec cette sous-location, Lionel Girardin affirme avoir «perdu de l'argent, car je n'ai pas réussi à placer autant de coworkers qu'espérés et que les charges sont très lourdes.»

En effet, Operation Project a repris les coworkers de la Fondation Apollo. Cette dernière, en contradiction avec ses buts, avait utilisé ces locaux comme bureaux partagés de l'automne 2015 à août 2016.

Selon Lionel Girardin, Vevey a payé ces trois loyers de fin 2015 pour Apollo, une sorte de subvention supplémentaire d'environ 7500 fr. aux 155 000 fr. que la Ville octroie déjà à la fondation.